

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 21 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Florence JOST, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI donne procuration à Fernand ESCALIER, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Patricia COURANJOU donne procuration à Jean-Luc BELLEINGUER.

M le Maire propose M Philippe BRIMALDI pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le Conseil Municipal accepte de nommer M Philippe BRIMALDI pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

-D25-04-10 Demande de subvention à l'Etat au titre du fonds vert pour le financement du projet de végétalisation de la cour de l'école Henri Bardon

M le Maire signale que le projet de végétalisation progresse conformément au calendrier établi et que les offres dans le cadre du marché publics sont en cours d'analyse. Il précise que les travaux seront terminés cet été, et que ceux-ci ont été définis en concertation avec les parents élèves et les enseignants de l'école.

-D25-04-11 Avenant n°11 au marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement du parc Lach. Lot 2 : paysages

M le Maire précise qu'il s'agit d'un avenant qui vient diminuer le cout des travaux pour 22.439,25€ hors taxes.

-D25-04-12 Choix d'une ligne de trésorerie

M le Maire signale qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence à laquelle trois établissements ont répondu, c'est l'offre de l'Agence France Locale qui a été retenue.

-D25-04-13 Autorisation d'InCité à solliciter des demandes de subventions au Conseil Départemental de la Gironde pour le financement de l'aménagement urbain du secteur entrée de ville

M le Maire indique que dans le cadre du contrat de concession d'aménagement conclu avec InCité, c'est le concessionnaire qui percevra directement les subventions.

DELIBERATIONS

-N°L25-05/01-25/AG Aides à la location d'immeubles pour les entreprises de la commune – « Le Chaudron du Père Marchès »

M le Maire rappelle que le plafond de l'aide à la location est de 5€ par mètre carré et 10% du montant du loyer. Il souligne que l'aide municipale vient appuyer l'aide accordée par la Communauté de Communes.

M le Maire remarque que le restaurant est en activité depuis de nombreuses années, mais le changement de l'équipe dirigeante justifie l'attribution d'un soutien financier à ce commerce.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la participation suivante :

Montant de la subvention par trimestre : 292.50 €

Le montant total de la subvention sur 18 mois sera de 1755.00€

-N°L25-05/02-26/AG Aides à la location d'immeubles pour les entreprises de la commune – « SAS BBTAV – TI CABANA »

M le Maire précise qu'il s'agit de l'établissement installé dans les anciens locaux d'Orge et Houblon.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la participation suivante,

Montant de la subvention par trimestre : 195.00 €

Le montant total de la subvention sur 18 mois sera de 1170.00 €

-N°L25-05/03-27/AG Aides à la location d'immeubles pour les entreprises de la commune – Bar Un par 1

M le Maire précise qu'il s'agit de l'établissement installé dans les anciens locaux du bar Calypso.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la participation suivante,

Montant de la subvention par trimestre : 157.50 €

Le montant total de la subvention sur 18 mois sera de 945.00€

-N°L25-05/04-28/AG Aides à la location d'immeubles pour les entreprises de la commune – « ZENI'TOUCH »

M le Maire précise que l'établissement est situé 20 place Orus et commercialise des produits cosmétiques bio.

M le Maire indique que désormais, lorsqu'un projet de délibération d'attribution d'aide à la location sera soumis au Conseil Municipal, il fera apparaître le montant de l'aide voté par la Communauté de Communes de Castillon Pujols, qui représente un montant substantiel de 20% du loyer.

M Jean Luc BELLEINGUER remarque qu'un certain nombre d'aides semblent attribuées à des entreprises déjà installées sur le territoire et en activité, et se déclare favorable au versement de ces subventions. Il souhaiterait avoir un état des lieux des commerces qui ont bénéficié de ce type d'aide.

M le Maire indique que cet état des lieux sera fait, et souligne que chaque année la CdC présente le bilan des commerces qui perdure avec les aides.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la participation suivante,

• Montant subvention trimestre : 135.00 €

• Le montant total de la subvention sur 18 mois sera de 810.00 €

-N°L25-05/05-29/URB Débat organisé sur le projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant plan local de l'habitat de la Communauté de Communes de Castillon-Pujols

M le Maire présente M Bernard DUDON, 2ème Vice-Président de la Communauté de Communes, en charge du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il remercie celui-ci de sa venue pour présenter au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

M Bernard DUDON présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Conseil Municipal tient débat sur le projet de PADD.

M Jean Luc BELLEINGUER souligne l'importance du PADD, notamment en termes de mobilité et de flux de population. Il s'étonne qu'il ne soit pas question du Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI) dans la présentation du PADD. M Bernard DUDON précise que les prérogatives du PADD relèvent de l'Etat et non des établissements intercommunaux, mais que le Syndicat Mixte Eaux et Rivières (SMER), qui regroupe plusieurs communautés de communes, travaille à l'aménagement des berges afin de prévenir les dégâts liés aux inondations.

M Jean Luc BELLEINGUER regrette les positions tenues par les syndicats d'agriculteurs quant à la reconversion des terres agricoles.

M le Maire indique qu'une importante étude sur la reconversion est en cours sur le territoire.

M Jean Luc BELLEINGUER indique qu'il est favorable à des programmes de petits ensembles de logements sociaux composés de trois ou quatre logements. Il souligne l'importance des enjeux liés à l'eau.

M le Maire remercie M Bernard DUDON d'avoir présenté au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la tenue d'un débat sans vote organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat ;**
- PRÉCISE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération ;**
- RAPPELLE qu'en application de l'article L. 153-11 du code de l'urbanisme, dès lors que le débat sur le PADD a eu lieu en Conseil communautaire, l'autorité compétente chargée de se prononcer, par arrêté sur les demandes d'autorisations d'urbanisme pourra opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation d'urbanisme qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.**

Fin de la séance à 21h00